



26, rue St Médéric - 78000 VERSAILLES  
Tél : 0660629383 - Courriel : [contact@versaillesenvironnementinitiative.fr](mailto:contact@versaillesenvironnementinitiative.fr)

## **Dépôt du samedi 28 septembre 2015**

1/ Cette enquête publique sur déclassement de parcelle est vraiment parcellaire, une fois de plus, comme toutes EP qui se succèdent depuis 2001 sur cette zone. Il en paraît pas avisé de ne pas prendre en compte les autres Ep précédentes, et les recours qui les ont accompagnés.

Par exemple

Lors de l'EP globale initiale(ZAC) les 3 CE ont émis un avis unanimement défavorable. A la suite de quoi il y a eu 7 recours en TA.

'Lun (perdu) portait sur l'absence de plan de circuit interne et périphérique

Le problème subsiste à ce jour, il n'est pas normal que la notice explicative ne donne pas :

- un plan de situation indiquant les flux véhicules
- l'emplacement exact immobilier des entrées sorties de véhicules de 'lilot à construire

Notice explicative

2/Il est bien noté page 5 que le projet comporte de nombreuses interfaces fonctionnelles techniques et constructives. En dehors de la « compensation stationnement » aucune de ces interfaces du bâtiment avec l'environnement n'est analysée

### 3/page 6 : sur MO ville

La création de voies nouvelles (accès longeant le nouvel ilot à l'EP+ Abbé Rousseau) impacte les abords du bâtiment et l'accès à son parking souterrain, pouvant créer des effets bouchons (déjà observables aux heures de pointe)

### 4/gare routière et parking dessous/vélo

Le PEM intègre tous les modes de transport. A l'EP de création du PEM, les usagers et associations avaient demandé la création de 300 places abritées et sécurisées.

Au programme on parle de 100 places.

Actuellement, 220 vélos sont garés sur la zone :

- 70 dans le parking vélo de la parcelle à construire
- 60 de part et d'autre de la rue d'accès à la gare, notamment le long de la parcelle à construire
- 10 sur le parking aérien
- 55 sur broches provisoires (Zone 1 du plan page 8)

-50 sur broches provisoires symétriquement devant le baraquement provisoire « RELAI »

Il est anormal d'ignorer cela :

-y aurait-il un parking vélo sous le programme immobilier ?

-ou vont se garer les (70+30+10+55+165) vélos expulsés par la construction, et les cent autres ensuite lors de l'aménagement final de la zone.

5/ A chaque nouvelle EP »découpée », on nous répond que la circulation est hors de l'emprise de l'EP, donc le problème n'est jamais traité.

Pourquoi pas un plan de circulation global Zone, accolé à chaque consultation ?

C'est dévoyer une EP que de ne pas faire une approche territoriale.

En réalité, les riverains Chantiers et St Louis ont pour principale crainte un engorgement total de la périphérie, des nuisances sonores et de pollutions supplémentaires, et un accès par les transports alternatifs moindres ou moins faciles qu'avant (vélos, bus, pétons)

#### 6/page 5/ transport

La municipalité dans sa délibération de 2011 a indiqué qu'il y avait 1700 mouvements de bus/jour/ quelle partie de ce flux passera le long du projet et dans quel sens (entrée Poincaré et gare routière)

#### 7/ page 7

Le déclassement ne concernera pas « la zone 2 du plan page 8 ». « bande d'espace en superstructure entre le bâtiment futur et la gare »/ ne s'agit-il pas plutôt de la zone 1 du plan ?

Nota bene : c'est sur cette zone 1 qu'actuellement sont postés 55 broches à vélos

8/ page 8 la légende latérale indique des couleurs pour zones 1(promoteur) et zone 2 (Ville), et le plan situe sans couleurs deux autres.

« « Zones 1 et 2 » en rectangles

Ce n'est pas clair, on ne comprend pas.

#### 9/ page 9

Les légendes incluses en petits encarts sont illisibles

Il n'y a pas de légende couleur générale : le plan est globalement incompréhensible, à part « emprise cessible »

#### 10/page 10

De même pas de légende code couleur, ni code figuré

#### 11/page 11

On découvre une « cafeteria », sans doute pour les futurs bureaux. Ceci aurait mérité d'être signalé : cela implique livraison particulières, accès livraison, contraintes par rapport à l'environnement (sanitaire olfactif, évacuation des déchets). Quelle taille aurait cette « cafeteria ? Les documents définitifs ne sont pas encore accessibles

## 12 Finalité

- De quelle finalité s'agit-il ? Une « offre de logements » mais avec un complément « parking »

-le nouveau parking est de la même taille que l'ancien

-le nouveau parking vélo est inférieur aux besoins (de moitié) et n'a que 20 places de plus que l'ancien

Entre 'l'offre immobilière et les parkings il faut circuler : par quelles voies ?

## 13 /pages 13,14, 15, 16

Les mesures de compensation ne concernent que le stationnement.

Il y a une confusion globale entre les places réellement supplémentaires, et les places devenant réglementées, mais existant déjà

-combien au total de places actuellement : réglementées/non

-combien de places à terme : réglementées/non

Quel est le bilan total et quel périmètre est analysé ?

Ce n'est pas clair

La zone est déjà très embouteillée et assez anarchique

## 14/ page 16 : loueurs et leur parking

-Actuellement il y a 50 places loueurs juste à côté de la gare

A terme, on leur propose 30 places loueurs, et plus loin. Cette solution ne paraît pas raisonnable pour une PEM de cette taille, avec une gare qui accueille un TGV et 70000 voyageurs/jour

De plus, quid de la sécurité du lieu pour les vols, ou pour les dépôts- reprises de véhicules(en nocturne) ?

-L'emprise du parking « loueurs » est une emprise forestière, rachetée par la Ville. Elle doit bénéficier d'un aménagement arboré, qui préserve le paysage, et qui ne constituera pas une coupure dans la trame verte de Versailles déjà fort entamée.;

**Anne BOISROUX-JAY , présidente de VEI**